



Comment inscrire votre enfant à l'école maternelle ?

L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui commence à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants.

Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

➤ **Le rôle de l'école maternelle**

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

C'est une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Depuis la rentrée 2019, **l'instruction est obligatoire dès 3 ans.**

➤ **L'inscription à l'école maternelle**

Vous vous apprêtez à inscrire votre enfant dans une école maternelle publique de Saint Mitre les Remparts : la première inscription se fait au service Scolaire-Jeunesse de la Ville **à partir du 21 février jusqu'au 29 avril 2022 au plus tard.**

➤ **Les démarches**

Pour la première inscription de votre enfant :

- remplir le dossier d'inscription au verso de ce document,
- fournir les documents demandés,
- retourner le dossier papier au service scolaire-jeunesse ou par mail :

scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le service Scolaire-Jeunesse vous indiquera le nom de l'école maternelle où sera affecté votre enfant selon la sectorisation en vigueur et votre lieu de résidence.

Ensuite, le directeur de l'école vous contactera pour vous donner un rendez-vous afin de procéder à l'admission dans l'école.

L'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année jusqu'à la fin de l'école maternelle, cependant vous avez la possibilité de demander un changement d'école, pour raison valable : la demande sera examinée par le service Scolaire-Jeunesse et la réponse dépendra des effectifs des écoles maternelles.

L'inscription doit être faite au plus tard le 29 avril 2022.

ESPACE FAMILLES – Scolaire Jeunesse

E-mail : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

65 bis rue Bellefont 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS



Inscriptions scolaires et périscolaires 2022-2023

Nouvelle inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Livret de famille pages parents et enfants (*justificatif de garde en cas de divorce ou séparation*)
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone...). En cas d'hébergement, remplir un certificat d'hébergement (*à demander au service Scolaire-Jeunesse*)
- ▶ Carnet de santé (page « vaccinations obligatoires »)
- ▶ RIB pour le prélèvement automatique

Renouvellement d'inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ Livret de famille, carnet de santé et RIB : uniquement s'il y a un changement tel que : mariage, divorce, naissance ; nouvelle vaccination ; changement de compte bancaire

Représentant 1

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

Représentant 2

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

NOM Prénom		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Adresse mail		
Profession		
N°CAF		

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Veuf(ve)

RÉSIDENCE DE L'ENFANT

Parents Père Mère Garde alternée Famille d'accueil

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER LES ENFANTS (autres que les parents)

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom			
Lien de parenté			
N° tél portable			

ESPACE FAMILLES - Scolaire Jeunesse

E-mail : scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr
65 bis rue Bellefont 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS

NOUVELLE INSCRIPTION

RENOUELEMENT

ENFANT

NOM et prénom	
Date de naissance	
Classe pour l'année 2022-2023	
Votre enfant a-t-il un problème de santé nécessitant un Protocole d'Accueil Personnalisé ? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Si oui : <input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> autre : préciser _____	

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Un
exemplaire
par enfant

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « Garderies »

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin 7h30-8h20				
Soir 1 16h30-17h15				
Soir 2 17h15-18h				

TRANSPORT SCOLAIRE (uniquement Rostand) ceci n'est pas une inscription

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Nom de l'arrêt de bus :

AUTORISATIONS / RÈGLEMENT

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, d'octobre à juillet inclus et joins un RIB (si nécessaire).
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence.
- j'atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants de 3 à 12 ans dans les services municipaux, et m'engage à le respecter.
- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'autorise la création de mon compte-famille en ligne sur le portail-familles de la ville.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficiera d'une garantie responsabilité civile individuelle accident pour l'année scolaire 2022-2023

Je soussigné..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le Signatures des parents